

Breil de Pontbriant (du)

Preuves pour la Grande Ecurie (1759)

Louis-Pierre d'Hozier, généalogiste du roi, dresse les preuves de noblesse de Jean-Malo-Hiacinthe, fils de Malo Joseph de Nevet du Breil de Ponbriant et de Marie-Rose de Treouret, pour être admis comme page du roi dans sa Grande écurie, à Paris, le 16 juin 1759.

Bretagne

Samedy 16 juin 1759

Preuves de la noblesse de Jean-Malo-Hiacinthe du Breil-Ponbriant agréé pour être élevé page du roy dans sa Grande Écurie sous le commandement de Son Altesse monseigneur le comte de Brienne, grand écuyer de France.

D'or à un léopard de gueules.

I^{er} degré, produisant. Jean-Malo-Hiacinthe du Breil-Pontbriant, 1743.

Extrait du registre des batemes de la paroisse de St-Mathieu, eveché de Quimper, portant que Jean-Malo-Hiacinthe fils de messire Malo de Nevet du Breil-Pontbriant, chevalier, chef de nom et d'armes de la maison de Nevet, et de dame Marie-Rose de Treouret, sa femme, naquit le 30 janvier 1743 et fut batisé le lendemain. Cet extrait signé le Fauchoux, recteur de St Mathieu et légalisé.

II^e degré, père et mère. Malo-Joseph du Breil Pontbriant, Marie Rose de Treourret, sa femme, 1739. *D'argent, à un sanglier de sable, passant.*

Extrait du registre des mariages de l'église paroissiale de St-Eustache à Paris, portant que messire Malo-Joseph du Breil, chevalier, chef de nom et d'armes de Nevet, fils de defunts messire Joseph Yves du Breil, chevalier, seigneur de Pontbriant, et dame Marie Angelique Silvie Marot de la Garaye d'une part, et dame Marie-Rose de Treouret, veuve de messire Joseph Hiacinthe, marquis de Tinteniach, seigneur de Qui-



■ Source : Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, Français 32109, no37, folio 79.

■ Transcription : **Tugdual Le Rouge de Guerdavid** en mars 2020.

■ Publication : www.tudchentil.org, août 2020.

merch, etc., d'autre, reçurent la benediction nuptiale le 8 avril 1739. Cet extrait signé Vernon vicaire de St Eustache.

Contrat de mariage de messire Malo Joseph du Breil de Nevet, chevalier, chef de nom et d'armes de la maison de Nevet, capitaine de dragons dans le régiment de Vibray, fils de defunt messire Joseph-Yves du Breil, chevalier, seigneur de Pontbriand, gouverneur pour le roy des iles et forts des Ebihens, et de dame Marguerite Angelique Silvie Marot de la Garaye, sa femme, accordé le 4 may 1739 avec dame Marie Rose de Treouret. Ce contrat passé devant Marchand le Jeune et Bricault notaires au Chatelet de Paris.

Lettres patentes données par le Roy a Paris, au mois de septembre 1719, par lesquelles sur ce qui avoit été exposé à Sa Majesté par Malo Joseph du Breil de Pontbriand, qu'il estoit petit fils de dame Bonaventure de Nevet et de feu Louis du Breil de Pontbriand, son mari, et que Malo de Nevet, marquis de Nevet, frère de laditte dame de Nevet, et grand oncle dudit sieur exposant voulant perpétuer son nom de Nevet l'avoit requis de quitter les noms et armes de la famille des du Breil-Pontbriand, pour ne porter à l'avenir que les noms et armes de Nevet, Sadite Majesté luy permet de prendre à [folio 79v] l'avenir, le nom et les armes de la famille de Nevet au lieu du nom et armes du Breil de Pontbriant. Ces lettres signées Louis, et sur le reply par le Roy, le duc d'Orleans regent present, Phelypeaux et scellées.



D'or au léopard de gueules (qui est Nevet).

III^e degré, ayeul. Joseph-Yves du Breil, seigneur de Pontbriant, Marie-Angelique-Silvie Marot de la Garaye, sa femme, 1696. *D'azur à une main gauche d'argent, appaumée et posée en pal ; et une étoile d'or, posée au premier canton en chef.*

Extrait du registre des mariages de la paroisse de St Malo de Dinan, portant que messire Joseph-Yves du Breil, chevalier, seigneur du Pontbriant, capitaine de chevaux legers au régiment de Villepion, et gouverneur de Lisle et fort des Ebihens, fils de messire Louis du Breil, chevalier, seigneur du Pontbriant, capitaine garde coste de l'evêché de St Malo, et gouverneur de l'isle et fort des Ebihens, et demoiselle Marie Angelique Silvie Marot, dame de la Garaye, fille de messire Guillaume Marot, chevalier, seigneur de la Garaye, gouverneur des ville et château de Dinan, reçurent la benediction nuptiale, le 14 mars 1696. Cet extrait signé Barre recteur de St Malo de Dinan et légalisé.

Contrat de mariage de Joseph Yves du Breil, chevalier, seigneur du Pont-

briand, capitaine de cavalerie, et gouverneur des isle et fort des Ebihens, fils unique et noble de messire Louis du Breil, chevalier, seigneur du Pontbriand, capitaine garde costes, et subdelegué de messieurs les maréchaux de France, et de dame Bonaventure de Nevet, sa femme, accordé le 10 mars 1696 avec noble demoiselle Marie Silvie Marot, demoiselle de la Garraye. Ce contrat passé devant Gouache et Berthelot notaires royaux de la cour et seneschaussée de Rennes.

IV^e degré, bisayeul. Louis du Breil seigneur de Pontbriant, Bonne de Nevet, sa femme, 1667. *D'or à un leopard de gueules.*

Contrat de mariage de messire Louis du Breil, chevalier, seigneur du Pontbriant, du Pin, Richebois, la Houlle, la Garde Bailleux, la Cour, et Voisins, fils aîné et héritier principal et noble de feus messire Jean Tanguy du Breil, chevalier, seigneur desdits lieux, et de dame Anne des Essarts, accordé le 26 may 1667 avec demoiselle Bonne de Nevet, fille de messire Jean de Nevet, chevalier, seigneur dudit lieu, Lazergan etc. et de dame Bonnaventure du Liscoet. Ce contrat passé à Rennes devant Gohier et Mallet notaires royaux.

Arrest rendu le 21 novembre 1668 en la chambre etablie pour la reformation de la noblesse de la province de Bretagne, par lequel Louis du Breil, chevalier, seigneur chatelain du Pontbriand, fils de Tanguy du Breil, chevalier, sieur du Pontbriand, et de dame Anne des Essarts, sa premiere femme, est déclaré noble et issu d'ancienne extraction noble et maintenu dans le droit de prendre les qualités d'ecuyer et de chevalier. Cet arrest signé Malescot.

[folio 80]

V^e degré, trisayeul. Tanneguy du Breil, seigneur de Pontbriant, Anne des Essarts, sa femme, 1637. *De gueules, à trois croissans d'or, posés deux et un.*

Contrat de mariage de messire Tanneguy du Breil, chevalier, sieur du Pin-Pontbriand, fils aîné de messire René du Breil et de dame Jaqueminde de Guemadec, sa femme, accordé le 29 juillet 1637 avec demoiselle Anne des Essars, fille d'honneur de la reine mère du roy, et fille de feu messire Charles des Essars, chevalier, seigneur baron de Menyeux, gouverneur de la ville et citadelle de Montreuil-sur-Mer, et de dame Jeanne de Joigny, sa veuve. Ce contrat passé au château de Madrid devant de Troyes et Parque notaires au Chatelet de Paris.

Testament de messire René du Breil et de dame Jaqueminde de Guemadec, sa femme, seigneur et dame du Pontbriand, le Pin, de la Garde et de Richebois, fait le 15 aoust 1616 par lequel, entre autres dispositions ils veulent que le testament de feu messire Jean du Breil, seigneur du Pontbriand, père dudit testateur, soit executé et ils donnent par preciput a Tanneguy du Breil, leur fils aîné, la terre et chatellenie du Pontbriant. Ce testament reçu par Cohue notaire royal en la cour de Dinan et Mahé notaire en celle de St Jegu.

VI^e degré, 4^e ayeul. René du Breil, seigneur de Pontbriant, Jaqueline de Guemadeuc, sa femme, 1609. *De sable à un léopard d'argent, accompagné de coquilles de meme posées trois en chef, et trois en pointe.*

Contrat de mariage de noble homme René du Breil, seigneur du Pin et de Pontbriant, fils aîné principal et noble de noble et puissant messire Jean du Breil, seigneur chatelain de Pontbriant, chevalier de l'ordre du roy, et de defunte dame Claude de Bruslon, sa femme, accordé le 6 septembre 1608 avec demoiselle Jaqueline de Guemadeuc, fille de messire Thomas de Guemadeuc, chevalier de l'ordre du roy, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, baron de Guemadeuc, etc., et de dame Jaqueline de Beaumanoir, sa femme. Ce contrat enoncé dans ledit arrest de la chambre de la reformation du 21 novembre 1668.

Lettres patentes données par le roy à Paris, au mois de decembre 1650, par lesquelles Sa Majesté erige en titre de comté, la chatellenie de Pontbriant et y annexe les fiefs de la Ravillais et de la Houlle, en faveur de René du Breil, chevalier, seigneur de Pontbriant, de la Houlle et de Richebois, fils et principal heritier de feu Jean du Breil, chevalier, sieur desdits lieux, et ce en consideration des services dudit sieur de Pontbriant, et de ceux que ledit feu sieur son père avoit rendus au feu roy Henry IV. Ces lettres signées Louis et sur le reply par le Roy, la Reine regente sa mere presente, de Lomenie, et scellées.

VII^e degré, 5^e ayeul. Jean du Breil, seigneur de Pontbriant, Claude Brulon, sa femme, 1574. *De sable, à un griffon d'argent.*

Contrat de mariage de Jean du Breil, ecuyer, sieur du Pin, fils aîné et heritier principal et noble de messire Julien du Breil, chevalier de l'ordre du roy, sieur de Pontbriant, de la Mettrie et de Boisruffier, et de dame Marie Ferré, sa femme, accordé [*folio 80v*] le 7 fevrier 1574 avec demoiselle Claude Brulon, fille de messire Pierre Brulon, sieur de Beaumont, de Sainturial, etc., chevalier de l'ordre du roy, et de dame Bonne de Terne, sa femme. Contrat passé devant Defrican notaire et secretaire du roy, et le Jambu notaire et tabellion, royal en la senechaussée de Rennes.

Transaction faite le 7 may 1587 entre nobles homs Jean du Breil, seigneur de Pontbriant, et Julien du Breil, ecuyer, son frere puisné, sieur de Boisruffier, au sujet de la succession de feux nobles messire Julien du Breil, chevalier de l'ordre du roy et dame Marie Ferre, sa femme, leur pere et mere, seigneur et dame de Pontbriant, du Pin et du Bois Ruffier. Cet acte reçu par le Roy et Briot notaires a Dinan.

VIII^e degré, 6^e ayeul. Julien du Breil, sieur de la Mare, Marie Ferré, sa femme, 1551, 1550. *D'argent, à une fasce d'azur, accompagnée de trois molettes d'eperon d'or, posées deux en chef, et l'autre en pointe.*

Contrat de mariage de Julien du Breil, ecuyer, sieur de la Marre et des Jaunais, capitaine de Redon, accordé le 20 mars 1551 avec demoiselle Marie Ferré, fille de feu noble et puissant Bertrand Ferré, sieur de la Garaie, du

Pin etc., et de demoiselle Peronelle de Guemadeuc, sa femme. Ce contrat passé devant Ferron et Baron, notaires royaux de la cour de Dinan.

Sentence rendue en la cour de Dinan, le 7 fevrier 1550, par laquelle la tutelle de Bertrand du Breil, ecuyer, fils mineur de feu Roland du Breil, ecuyer, et de demoiselle Thiephaine de Launay, sa femme, est donné à François du Breil, sieur de la Roche, capitaine de Chauzay, de l'avis de Julien du Breil, ecuyer, sieur de la Mare, capitaine de Redon, et autres proches parens paternels dudit mineur. Cette sentence signée Le Saige.

Nous Louis Pierre d'Hozier, chevalier, conseiller du roy en ses conseils, juge d'armes de la noblesse de France et commissaire du roy pour luy certifier la noblesse de ses ecuyers et de ses pages,

Certifions au Roy et à Son Altesse monseigneur le comte de Brienne, Grand Écuyer de France, que Jean-Malo-Hiacinthe de Nevet du Breil de Pontbriant, a la noblesse necessaire pour estre admis au nombre des pages que Sa Majesté fait elever dans sa grande ecurie, ainsi qu'il est justifié par les titres enoncés dans cette preuve que nous avons dressé et verifiée à Paris, le samedi seizieme jour du mois de juin de l'an mil sept cens cinquante neuf.

[*Signé*] d'Hozier.